

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

***AVIS PUBLIC***  
**PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 907**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Stéphane LaBarre, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité,**

QUE le Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard a adopté à sa séance ordinaire du 18 novembre 2022 le règlement n° 907 décrétant un emprunt et une dépense de 1 462 930\$, remboursable en 10 ans, pour des travaux de réfection de la chaussée sur une partie du chemin du Domaine.

QUE le règlement est entré en vigueur conformément à la loi, à savoir :

Avis de motion :	21 octobre 2022
Dépôt du projet de règlement:	21 octobre 2022
Adoption du règlement:	18 novembre 2022
Approbation du MAM :	5 décembre 2022
Avis de promulgation :	5 décembre 2022

**DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard,**  
Ce 8<sup>e</sup> jour de décembre 2022



**Stéphane LaBarre**  
Directeur général et greffier-trésorier

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)**

Je, soussigné, Stéphane LaBarre, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8h30 et 16h30, le 8<sup>e</sup> jour de décembre 2022, à chacun des endroits suivants, à savoir: à l'Hôtel de Ville, à l'église et sur le site web de la Municipalité.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 8<sup>e</sup> jour de décembre 2022.

---



**Stéphane LaBarre**  
Directeur général et greffier-trésorier